



2025/960

20.5.2025

DÉCISION (PESC) 2025/960 DU CONSEIL

du 20 mai 2025

modifiant la décision (PESC) 2018/1544 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 15 octobre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1544 ⁽¹⁾ concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques.
- (2) Le 18 novembre 2024 et le 14 février 2025, à la suite de deux visites d'assistance technique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a publié des rapports qui ont confirmé la présence de l'agent de lutte antiémeute CS et de composés apparentés dans les échantillons prélevés, faisant apparaître une logique d'utilisation de la lutte antiémeute comme moyen de guerre en première ligne en Ukraine, ce qui est interdit en vertu de l'article I, paragraphe 5, de la convention sur les armes chimiques.
- (3) Dans ce contexte, et compte tenu de la menace persistante que représentent la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques, il convient d'inscrire trois entités sur la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2018/1544.
- (4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2018/1544 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2018/1544 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 20 mai 2025.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

⁽¹⁾ Décision (PESC) 2018/1544 du Conseil du 15 octobre 2018 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques (JO L 259 du 16.10.2018, p. 25, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2018/1544/oj>).

À l'annexe de la décision (PESC) 2018/1544, sous la rubrique «B. Personnes morales, entités et organismes», les mentions suivantes sont ajoutées:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de la désignation	Date de l'inscription
«4.	Troupes de défense radiologique, chimique et biologique du ministère de la défense de la Fédération de Russie (Войска радиационной, химической и биологической защиты Министерства обороны Российской Федерации)	Adresse: Corpus 2, Bâtiment 22, Quai Frunze, 119160 Moscou, Fédération de Russie Site internet: https://eng.mil.ru/en/structure/forces/ground/structure/rhzbz.htm Numéro d'enregistrement: 1037739635890 Numéro personnel d'identification fiscale (INN): 7704195013	Les troupes de défense radiologique, chimique et biologique sont l'entité compétente au sein des forces armées russes chargées de la guerre chimique et biologique. À ce titre, les troupes de défense radiologique, chimique et biologique participent à l'utilisation d'armes chimiques par la Fédération de Russie. Il s'agit notamment d'agents de lutte antiémeute, tels que le gaz CS, qui ont été utilisés comme moyens de guerre par les forces russes en Ukraine, en violation de l'article I, paragraphe 5, de la convention sur les armes chimiques, à laquelle la Russie est partie. L'utilisation du gaz CS a été confirmée par des rapports publiés en novembre 2024 et février 2025 par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à la suite de visites d'assistance technique en Ukraine. Par conséquent, les troupes de défense radiologique, chimique et biologique participent à l'utilisation d'armes chimiques.	20.5.2025
5.	27^e centre scientifique du ministère russe de la défense (27-й Центральный научно-исследовательский институт Министерства обороны Российской Федерации)	Adresse: 51^e passage Khoroshevsky, 123007 Moscou, Fédération de Russie Numéro de téléphone: + 7 (495) 945 76 96 Numéro personnel d'identification fiscale (INN): 7714676767 Site internet: http://eng.mil.ru/en/science/sro/information.htm?id=10992@morfOrgScience Courriel: fin27cnii@mail.ru Entité associée: Troupes de défense radiologique, chimique et biologique du ministère de la défense de la Fédération de Russie	Le 27^e centre scientifique du ministère russe de la défense est une unité dépendant des troupes de défense radiologique, chimique et biologique. En tant qu'entité de recherche de premier plan au sein de l'armée russe, elle appartient à l'armée russe et est associée au développement et à l'utilisation d'agents chimiques. Par conséquent, le 27^e centre scientifique du ministère russe de la défense est associé aux troupes de défense radiologique, chimique et biologique.	20.5.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de la désignation	Date de l'inscription
6.	33° institut central de recherche scientifique et d'essais du ministère russe de la défense (33 Центральный научно-исследовательский испытательный институт Министерства обороны Российской Федерации)	Adresse: Ulitsa Krasnoznamennaya, Volsk-18/Shikhany, Oblast de Saratov, Fédération de Russie; rue Krasnoznamennaya 1, Volsk-18, Saratov, 412918 Fédération de Russie Numéro de téléphone: + 7 (343) 255 99 88 Numéro personnel d'identification fiscale (INN):: 6441013942 / 644101001 Site internet: https://ens.mil.ru/science/SRI/information.htm?id=12027@morfOrgScience Courriel: 33cnii-fes@mil.ru Entité associée: Troupes de défense radiologique, chimique et biologique du ministère de la défense de la Fédération de Russie	Le 33° institut central de recherche scientifique et d'essais est une unité dépendant des troupes de défense radiologique, chimique et biologique. En tant qu'entité de recherche scientifique et d'essais de premier plan au sein de l'armée russe, elle appartient à l'armée russe et est associée au développement et à l'utilisation d'agents chimiques. Par conséquent, le 33° institut central de recherche scientifique et d'essais est associé aux troupes de défense radiologique, chimique et biologique.	20.5.2025»